



**DEL 22-066**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**28 juin 2022**

DATE D'AFFICHAGE

**Le 29 juin 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 19**

**Votants : 27**

L'an deux mille vingt deux

Le cinq juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

**ETAIENT ABSENTS**

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Damienne FLEURY), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christian POIRIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 8 juillet 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 28 juin 2022

**OBJET : Création d'un poste d'agent de maîtrise au sein du service Culture/Communication**

Rapporteur : Madame le Maire

Pour les besoins des services, il est proposé d'ouvrir, à compter du 1er octobre 2022, un emploi de responsable Culture/Communication dans le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Gestion de la programmation culturelle et organisation des manifestations,
- Communication : lettre d'informations, réseaux sociaux, site internet, affiches, plaquettes de communication...
- Coordination du service culture/communication.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la grande polyvalence des missions exercées et des difficultés de recrutement de cadres intermédiaires dans la fonction publique territoriale.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat et d'une formation (initiale ou continue) dans le domaine de la culture et/ou de la communication. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

# DEL 22-066

Au vu de ces éléments, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet ouvert, en application de l'article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, aux candidats contractuels dans les conditions fixées ci-dessus.

**Votes :**

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Yvré l'Evêque, le 7 juillet 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY

